

Direction des ressources humaines
HR/ID

Membres du Comité Technique

Le 24 février 2017

Procès-verbal Comité Technique du 11 janvier 2017

Présent(e)s : Messieurs FORISSIER, REVELLIN, POISSON, ROZIER, POLO,
LLORCA, AILLOUD

Mesdames AGUILERA, CHETAILLE, MARECHAL,

Excusé(e)s : Messieurs MARION

Mesdames BOCQUET, GOY

Absent(e)s : BEAUTEMPS, BENRACHED, COLIN-DUCROS, DONDIN,
PASTOR, NAVARRO, DEFOLY, PINCHENORE

La séance est ouverte à 15 h.

**Après s'être assuré du quorum, en l'absence momentanée de monsieur le maire,
Gérard REVELLIN ouvre la séance.**

Gérard REVELLIN rappelle l'ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal du Comité Technique du 7 novembre 2016
2. Transformation d'un emploi saisonnier de contrôleur de recensement à temps complet au Pôle citoyenneté
3. Transformation d'un emploi permanent de régisseur son à temps non complet au Conservatoire de musique
4. Création d'un emploi permanent de cuisinier production chaude / froide à temps complet pour la cuisine centrale
5. Charte des usages des outils informatiques et des télécommunications
6. Application du système de téléphonie
7. Information de l'ouverture d'un dialogue sur l'annualisation des agents de la direction de l'éducation
8. Questions et informations diverses

1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE DU 7 NOVEMBRE 2016

Gérard REVELLIN demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du précédent Comité Technique.

Monique AGUILERA fait remarquer que monsieur REVELLIN et elle-même n'apparaissent pas parmi les présents alors qu'ils ont bien participé à la séance, de même que S.LLORCA s'était excusé pour son absence.

Hadrien ROZIER prend note des corrections à porter sur le procès-verbal.

Aucune autre observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. TRANSFORMATION D'UN EMPLOI SAISONNIER DE CONTRÔLEUR DE RECENSEMENT À TEMPS COMPLET AU PÔLE CITOYENNETÉ

Hadrien ROZIER rappelle que le poste de contrôleur du recensement a été créé en 2004 à raison de 28 heures hebdomadaires pendant 2 mois, janvier et février, afin de superviser le recensement. Compte tenu de l'évolution de l'environnement de travail : mise en place d'un dispositif de réponses des sondés par internet prenant davantage de temps au contrôleur et difficulté croissante pour enquêter le public, il est proposé d'augmenter le temps de travail à 35 heures toujours sur la même période.

Gérard REVELLIN demande s'il y a des remarques. En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

3. TRANSFORMATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉGISSEUR SON À TEMPS NON COMPLET AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Hadrien ROZIER explique que la fonction de régisseur son du Conservatoire assure le contrôle et la mise en sécurité des installations, la gestion du parc matériel du Conservatoire et la préparation des spectacles. Ce poste a fait l'objet d'un turn-over important car un tiers temps demeure peu attractif. Par ailleurs le temps de travail s'est avéré insuffisant pour satisfaire toutes les préparations de spectacles. Dans la perspective de la construction d'un nouveau Conservatoire avec un besoin d'aide technique à la décision, il est proposé d'augmenter le temps du poste à hauteur d'un mi-temps.

Gérard REVELLIN précise qu'il s'agit de gagner en sécurité, en technique et en qualité.

Gérard REVELLIN demande s'il y a des remarques. En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

4. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CUISINIER PRODUCTION CHAUDE / FROIDE À TEMPS COMPLET POUR LA CUISINE CENTRALE

Hadrien ROZIER excuse Laure PERROT qui devait présenter le dossier. Il rappelle les missions de la cuisine centrale qui assure la production des repas pour les restaurants scolaires et l'organisation des buffets de réception notamment. A la suite de la baisse des restrictions d'accès à la restauration scolaire, la production des repas a connu une hausse de 10 % sans augmentation des effectifs. L'objectif étant de disposer d'un personnel formé, compétent et autonome sur des missions variées allant de la production des repas aux repas améliorés, aussi bien en cuisine chaude que froide, il est proposé de créer un poste supplémentaire de cuisinier production chaude / froide.

Gérard REVELLIN confirme que tout le monde a conscience de l'augmentation du service fourni et qu'il faut faire face à ces besoins en maintenant la qualité. Il souligne en être très satisfait et félicite les agents de ce service.

Claude AILLOUD signale qu'il a une reconnaissance de travailleur handicapé et demande si la création de ce poste est en lien avec ses besoins d'aide pour assurer ses missions.

Aurélien POLO répond que cela n'a rien à voir a priori.

Hadrien ROZIER le confirme mais ajoute que c'était un argument supplémentaire pris en compte dans la création d'un poste supplémentaire, à savoir renforcer une équipe avec des agents en usure physique.

Gérard REVELLIN demande que soit étudiée la faisabilité d'accorder une aide à Claude AILLOUD.

Aurélien POLO confirme que tout le monde a conscience que la cuisine centrale est à flux tendu depuis un moment. La situation de Claude AILLOUD doit être étudiée en parallèle.

Didier POISSON rappelle qu'actuellement le service compte 11 agents pour assurer 2 300 repas par jour alors qu'il y a 16 ans, ils étaient 17 pour 1 000 repas, il y a donc eu un grand travail pour un mieux.

Gérard REVELLIN demande s'il y a d'autres remarques. En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

5. CHARTE DES USAGES DES OUTILS INFORMATIQUES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Hadrien ROZIER présente la charte dont l'étude avait été reportée lors du précédent Comité technique car les syndicats n'avaient pas eu suffisamment de temps pour l'étudier.

Il s'agit d'un rappel des règles d'emploi de fichiers nominatifs à réaliser par les agents autorisés. Y sont indiquées les règles d'usage à mesure de la croissance de l'outil informatique dans le travail (messagerie, logiciel, internet) rappelant le caractère professionnel de toute utilisation. Le rôle du service informatique en tant qu'administrateur est rappelé. La mise en place d'une messagerie par syndicat et la diffusion d'une lettre mensuelle sont prévues.

Aurélien POLO souhaite que ce qui concerne les réseaux sociaux soit clarifié car des agents dans le cadre de leur travail communiquent par les réseaux sociaux en utilisant des comptes professionnels. Il demande également de redéfinir les choses au niveau du protocole sur le sujet.

Didier POISSON précise que rien ne va à l'encontre des syndicats, qu'il s'agit d'une question de lecture.

Josiane MARECHAL relève que le service des sports utilise les réseaux sociaux pour publier des offres d'emplois.

Aurélien POLO confirme qu'ils publient sur Facebook principalement des annonces pour le recrutement d'animateurs.

Gérard REVELLIN demande s'il y a des modifications à apporter à la charte.

Didier POISSON considère qu'il n'y a pas de problème et propose que les agents concernés voient avec leur direction sur ce qu'ils peuvent faire ou non.

Josiane MARECHAL demande quelle sera la diffusion la charte.

Hadrien ROZIER explique que la charte sera diffusée par MAEL et à chaque nouvel arrivant puis qu'il sera envisagé avec chaque service ce qu'ils jugent pertinent en termes de diffusion.

Josiane MARECHAL note qu'elle doit être diffusée à tout le monde puisqu'elle doit être signée par chacun.

Hadrien ROZIER confirme que c'est pour cela qu'il convient de définir comment atteindre tous les agents.

Didier POISSON ajoute qu'on demande aux agents de signer cette charte et non pas s'ils sont d'accord avec ou non puisque la charte est adoptée par le Comité Technique.

Gérard REVELLIN demande s'il y a d'autres remarques. En l'absence, la charte est adoptée à l'unanimité.

6. APPLICATION DU SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE

Hadrien ROZIER annonce le changement du système de téléphonie depuis septembre 2016 pour plusieurs postes avec la mise en place d'une application permettant de réaliser un reporting d'appel (outil optionnel et à la disposition des services qui le souhaitent)

Gérard REVELLIN demande s'il y a des remarques.

Josiane MARECHAL souhaite que la question de l'enregistrement des communications soit

précisée.

Gérard REVELLIN explique que l'enregistrement est déclenché par l'agent et que l'appelant en est informé.

Monique AGUILERA demande que cette précision soit ajoutée dans le rapport.

Gérard REVELLIN pense que c'est une bonne chose de pouvoir enregistrer certaines communications avec certains administrés.

7. INFORMATION DE L'OUVERTURE D'UN DIALOGUE SUR L'ANNUALISATION DES AGENTS DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Hadrien ROZIER informe le comité de l'ouverture d'un dialogue sur l'annualisation du temps de travail des agents de la Direction de l'éducation : agents des écoles, des restaurants et des ATSEM. Les revendications ont trait à la confusion entre les « RCO » et les « RTT » conduisant à penser que les RCO sont plutôt des cycles de travail (cycle à 38 et cycle à 0) ne permettant pas de générer un impact sur le temps de récupération autrement dit.

Après des sollicitations multiples du syndicat CGT sur le sujet et une recherche documentaire et de diagnostic de concert avec le CDG 69, une première rencontre a été organisée avec la CGT le 12 décembre 2016 pour échanger sur les positions, rencontre à laquelle étaient invités les autres syndicats.

Une deuxième rencontre est prévue le 19 janvier avec tous les syndicats en vue d'échanger et de poser les bases d'un dialogue.

Josiane MARECHAL demande quelle est la différence entre RCO et RTT.

Hadrien ROZIER signale qu'il s'agit de la même chose.

Sébastien LLORCA ne comprend pas pourquoi on fait revenir un agent sur un cycle à zéro s'il a été absent sur cycle à 38.

Hadrien ROZIER explique que pour la collectivité, les RCO étant des RTT, un agent travaillant 38 h générera des heures de récupération. Mais s'il est absent, pour maladie notamment, il est considéré n'être en activité qu'à 35 h ne lui permettant pas de générer des récupérations et devant donc travailler par compensation sur des cycles à zéro pour remplir la durée minimale de travail.

Aurélien POLO rappelle qu'en février 2015 une rencontre à ce sujet avait été organisée avec la directrice de l'éducation et monsieur REVELLIN. Le sentiment d'injustice des agents était déjà existant à l'époque. Une première avancée a été obtenue concernant la flexibilité de l'annualisation afin que les agents puissent avoir plus de choix pour leurs vacances.

Il ajoute que si, depuis 2015, les agents et les syndicats avaient été écoutés sur de petites choses, on ne se serait pas retrouvé dans la situation actuelle. Il pense que la discussion va être compliquée. Il constate cependant qu'il y a eu quelques efforts depuis octobre 2016.

Gérard REVELLIN attire l'attention sur le fait qu'il faut éviter une situation de blocage sur ce sujet qui est sensible et que la ville veut vraiment établir le dialogue.

16 h 05 arrivée de monsieur le maire

Didier POISSON ajoute que, comme le souhaitent monsieur le maire et monsieur REVELLIN, on va poursuivre et intensifier le travail sur la flexibilité de l'annualisation avec la directrice de l'éducation et le directeur des sports. Il souligne qu'il faut faire preuve de bon sens. Il invite les syndicats à faire valoir leur apport sur le sujet.

Josiane MARECHAL demande ce qu'en pensent les agents de l'éducation.

Aurélien POLO précise qu'il n'y a pas que les emplois cités qui sont concernés par l'annualisation à la direction de l'éducation et qu'il y en a dans d'autres directions.

Hadrien ROZIER confirme que des agents de la direction des sports sont également concernés.

Didier POISSON indique qu'à l'éducation, il y a aussi la nécessité de présence des agents par rapport aux enfants qu'on ne retrouve pas dans d'autres secteurs.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Hadrien ROZIER présente les autres rapports qui seront soumis au prochain conseil municipal et concernent les subventions au COS et à l'Amicale.

Il revient sur la question soulevée par Aurélien POLO lors du précédent comité et confirme qu'après vérification aucune erreur ni aucun oubli n'ont été constatés dans le décompte des astreintes et que la Direction des ressources humaines est en attente de complément d'information de la part des syndicats.

Il signale une question soulevée par la CGT concernant la mention dans le contrat des assistantes maternelles de l'accord de celles-ci pour travailler occasionnellement jusqu'à 60 heures par semaines.

Josiane MARECHAL rappelle que cette question était passée en Comité Technique il y a quelques années. La question de l'usure avait été posée. Elle demande si les assistantes maternelles s'étaient déjà plaintes de ces 60 heures.

Hadrien ROZIER rappelle que l'origine de ce problème vient de la rédaction des nouveaux contrats à durée indéterminée imposés par la loi et que deux assistantes ont refusé de signer.

Gérard REVELLIN fait observer qu'on ne peut pas supprimer un article pour certaines.

Aurélien POLO demande comment cela se passe en cas d'absence d'un enfant.

Hadrien ROZIER répond que le règlement de la crèche familiale prévoit que les temps d'absence de l'enfant non prévus au contrat (hors maladie de l'enfant) ne sont pas déduits du salaire de base, seules les indemnités de nourriture ou d'entretien sont suspendues. En cas de départ d'un enfant en cours de contrat, l'assistante a droit à une indemnité de perte de placement de 100 % de la rémunération antérieure le premier mois et de 70 % les trois mois suivants.

Hadrien ROZIER revient sur l'avenant au protocole d'accord syndical du 1^{er} juillet 2015 pour annoncer qu'une proposition de calendrier a été effectuée afin de procéder à un état des lieux et entamer la discussion avec les syndicats. Une rencontre est prévue la 2^{ème} quinzaine de février entre la direction des ressources humaines et les syndicats avant une deuxième réunion avec le Directeur Général des Services.

Hadrien ROZIER informe le comité sur la mise en place de la gestion dématérialisée des candidatures afin de faire face à la masse de travail de l'assistante de direction des ressources humaines qui en 2016 a reçu 2 400 candidatures sur un volume total de 4 000 courriers. Afin de diminuer les opérations fastidieuses (impression, scan, enregistrement, etc), il est proposé d'ouvrir une plateforme en ligne pour déposer les candidatures, les suivre, les traiter, les exploiter et d'alimenter une base de données avec les candidatures spontanées. Expérimenté à partir de fin janvier, si le dispositif fonctionne, il pourra permettre d'ouvrir des droits aux responsables de service pour consulter les candidatures. Il ajoute que les candidatures internes seront également gérées ainsi.

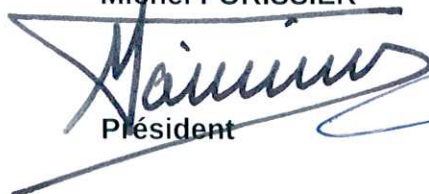
Hadrien ROZIER signale la réforme de la catégorie C au 1^{er} janvier 2017 dont les nouvelles appellations de grades et d'échelles indiciaires nécessitent le reclassement des agents avec parfois un échelon inférieur à celui détenu avant. Mais il ne s'agit pas d'une rétrogradation. Personne n'y perd, il faut comparer les indices majorés.

Monsieur le maire rappelle à ce propos que la masse salariale n'a pas diminué.

Didier POISSON rappelle que les vœux du maire ayant lieu exceptionnellement le vendredi 20 janvier à midi, l'Hôtel de Ville sera fermé de 12 h à 15h et qu'une rotation sera organisée pour le personnel de l'éducation.

Gérard REVELLIN demande s'il y a d'autres questions ou remarques. En l'absence, la séance est levée à 16h55.

Michel FORISSIER



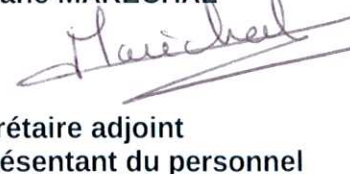
Président

Didier POISSON



Secrétaire

Josiane MARECHAL



Secrétaire adjoint
représentant du personnel

